

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LOUDUN**

\*\*\*

**SEANCE DU 8 JUILLET 2024**

Date de la convocation  
02.07.2024

Nombre de conseillers  
En exercice 17  
Présents 14  
Votants 15

L'an deux mille vingt quatre,  
le huit juillet,  
à 19 H 00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action  
Sociale,  
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Mme Laurence MOUSSEAU, Vice-Présidente.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme MOUSSEAU, M. DOUX, Mme ENON, Mme MAUBERGER, M. GANDIER, Mme PINEAU, M. TOURAINE, M. FORTIN,  
M. LAMBERT, Mme MIRault, Mme ETOURNEUX, Mme VAY, Mme POUZIN, Mme BOURGERIE.

**EXCUSES :**

M. DAZAS, Mme LIEBOT.  
*Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Jean-Louis DOUX*

**ABSENTE :**

Mme VAUCELLE.

**OBJET DE LA DELIBERATION :**

**Résidence Autonomie : Evaluation du GIR des Résidents**

**Madame la Vice-Présidente donne lecture du rapport suivant :**

Comme chaque année en Octobre 2024, le CCAS devra transmettre au Conseil Départemental de la Vienne, les effectifs de la Résidence ainsi que l'évaluation des GIR (degré d'autonomie selon la Grille Iso Ressource).

Il est proposé de consulter les cabinets d'infirmiers locaux afin d'obtenir des devis pour la réalisation de cette prestation.

Après examen, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, à l'unanimité, émettent un avis favorable à cette proposition et autorisent le Président ou la Vice-Présidente à lancer cette consultation et à signer le bon de commande à intervenir avec le prestataire sélectionné.



Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,  
Laurence MOUSSEAU

*Accusé de réception de la Sous-Préfecture*

Acte rendu exécutoire après transmission  
en Sous-Préfecture le : ... 24 JUIL. 2024 ...

Publié le : ... 24 JUIL. 2024 ...

Notifié le : .....